

**RN 57 - Mise à 2 x 2 voies entre le RD 75 et la ZAC de Valentin -
Participation financière du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin
(SIEV) - Reversement partiel au District du Grand Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 9 juin 1992, le Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin décidait de participer financièrement à la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre le RD 75 et la ZAC de Valentin et accordait à la Ville de Besançon une subvention de 3 MF.

Par mandats du 2 novembre 1993, puis du 23 septembre 1994, d'un montant de 1,5 MF chacun, le SIEV nous a versé cette subvention.

Le Conseil du District du Grand Besançon du 12 mars 1994 s'est prononcé favorablement sur le cofinancement dès 1994 des infrastructures routières inscrites au XIème Plan. C'est ainsi que les participations, supportées jusqu'alors par la Ville de Besançon, sont désormais de la compétence financière du District, celui-ci ayant d'ailleurs réglé en 1994 différentes factures liées à cette opération de mise à 2 x 2 voies de la RN 57.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de reverser au District du Grand Besançon la part 1994 de la subvention du SIEV, soit 1,5 MF.

Le crédit nécessaire est inscrit au chapitre 910/1059.93005.30300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.